



## Vérifications périodiques des installations électriques

### Type d'offre souhaitée

*Zone de groupe 4365*

Périodique annuelle (Code du Travail)  Ponctuelle

Option Thermographie avec Q19 *Zone de groupe 4368*

### Type d'établissement

*Zone de groupe 4372*

Restaurant / Boulangerie / Pâtisserie

Alimentation générale / Épicerie

Autre commerce

### Surface totale en m<sup>2</sup>

(sans les parties privatives)

*Zone de groupe 4377*

< 150 m<sup>2</sup>  151 m<sup>2</sup> < S < 300 m<sup>2</sup>  301 m<sup>2</sup> < S < 500 m<sup>2</sup>  > 501 m<sup>2</sup>

Raison sociale

Adresse

Code postal / Ville

SIRET

N° Sociétaire

Prénom / Nom

E-mail

Tél. fixe / Mobile

Fonction

Commentaires



L'assureur dédié aux  
professionnels de l'alimentaire



BUREAU  
VERITAS

→ à envoyer par e-mail à :

[contact.mapa@fr.bureauveritas.com](mailto:contact.mapa@fr.bureauveritas.com)

La MAPA, en partenariat avec Bureau Veritas, vous propose un contrat à tarif négocié et bloqué pendant 3 ans, pour la réalisation des **Vérifications Périodiques des Installations Electriques**, avec en option la recherche d'échauffements électriques par Thermographie Infrarouge.

## Vos avantages :

- **Prévenez les risques vis-à-vis de vos clients et de vos salariés**
- **Profitez de tarifs attractifs**  
tout en respectant la réglementation du Code du Travail et du Règlement de sécurité des ERP
- **Bénéficiez d'avantages sur votre contrat MAPA**  
en prouvant la prise en compte des rapports (observations) afin de réduire les risques
- **Simplifiez votre gestion des visites périodiques**  
grâce à la programmation des visites suivantes à la date anniversaire par Bureau Veritas

### DÉTAIL DE LA PRESTATION BUREAU VERITAS / MAPA

- **Vérification Electrique Initiale et Périodique** (avec émission d'un certificat Q18 destiné à la MAPA)

Textes de référence : Code du Travail (CdT) / Règlement de Sécurité des ERP (Etablissements Recevant du Public)  
Art. R. 4226-21, Art. PE 4 A. 22/06/90 modifié, Art. 4. A. 26/12/11

- **Thermographie Infrarouge** selon la règle APSAD R19 (avec émission d'un certificat Q19 destiné à la MAPA)

### PÉRIODICITÉ

- La périodicité des Vérifications Electriques est annuelle.
- La thermographie Infrarouge est réalisée selon la fréquence souhaitée par le sociétaire.

### FONCTIONNEMENT

- Envoi des éléments nécessaires à l'établissement du devis par le sociétaire ou la MAPA
- Une proposition de contrat est établie par Bureau Veritas et est envoyée au sociétaire
- Retour du contrat signé
- Information de la MAPA de la signature du contrat
- Programmation des interventions
- Consultation en ligne du rapport de conformité par le sociétaire

### CONTACT

- Pour bénéficier de cet accord de partenariat, il vous suffit de contacter :

**Christelle MARTINEAU**

Tél. : 05 46 50 13 78 / E-mail : [contact.mapa@fr.bureauveritas.com](mailto:contact.mapa@fr.bureauveritas.com)